

commencer par parler de la réglementation de leur présence jusqu'à ce qu'il soit possible, un jour, de les éliminer complètement". Par ailleurs, les deux pays accordent tous deux la même importance à des mécanismes stricts de vérification et de contrôle.

Quand on traite de la vérification et des MPAC, a souligné un participant, on axe habituellement la conversation sur la nécessité de rassurer le Honduras, le Salvador et les États-Unis. Mais qu'en est-il du Nicaragua? Si le Nicaragua violait un traité, "les conséquences ne se feraient pas attendre: tout s'écroulerait. Les États-Unis n'ont pas besoin d'intermédiaire pour assurer leur sécurité, mais qui garantira celle du Nicaragua? Le Nicaragua prend des risques en confiant à la collectivité et à l'opinion internationale le soin de protéger sa sécurité, car il n'appartient pas au Pacte de Varsovie et il ne peut pas non plus compter sur la caution d'un "parapluie" nucléaire. En fait, le Nicaragua "s'expose à de très graves dangers en acceptant certaines dispositions", car le groupe de Contadora ne peut lui garantir "la sécurité absolue".

Pour "atténuer les tensions", a proposé un délégué des États-Unis, les deux parties pourraient prendre certaines mesures "réalisables sur le plan politique". Les manoeuvres que la Garde nationale des États-Unis mène au Honduras "ne servent à rien"; Washington cherche essentiellement par là à "impressionner", et beaucoup préconiseraient qu'on y mette fin. "Certes, M. Reagan se laisse parfois emporter, mais l'hymne sandiniste est, quant à lui, loin d'inspirer la confiance." Par ailleurs, les États-Unis pourraient se préoccuper davantage des réfugiés. De son côté, le Nicaragua pourrait rétablir les libertés civiles (réouvrir *La Prensa* et la station radiophonique *Radio Catolica*), libérer des prisonniers politiques, congédier les conseiller techniques cubains (de nombreux membres du Congrès qui se sont rendus au Nicaragua en 1986 ont modifié leur vote, à cause de la présence de Cubains dans l'équipe de négociation sandiniste), donner des renseignements exacts sur ses arsenaux, et réadmettre sur son territoire les prêtres exilés.¹

Aux yeux d'autres participants, l'appui que les États-Unis accordent aux *contras* constitue la question fondamentale. La Cour internationale de justice a demandé aux adversaires d'instaurer un cessez-le-feu en 1986. Washington devrait accéder à cette requête. "Les obligations juridiques des États ne peuvent être considérées comme des MPAC facultatives. Ils doivent respecter certains principes régissant les conflits internationaux entre opposants civilisés." De plus, "on commet une grave erreur en supposant que le soutien consenti aux *contras* favorisera un retour à la démocratie au Nicaragua". Toute agression venant de

¹ Depuis la signature de l'accord de Guatemala, *La Prensa* a recommencé à paraître, et *Radio Catolica*, à diffuser; les prêtres exilés sont revenus au pays, et les lois d'urgence qui limitaient les libertés civiles ont été abrogées.